



# POISSY

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017**

### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille dix-sept, le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 14 novembre 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Maire.

**PRESENTS** : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAOUDI M. MEUNIER M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH Mme XOLIN M. MOULINET M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO Mme EMONET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE M. PRADOUX Mme KOFFI M. BERÇOT M. DUCHESNE Mme DEBUISSER Mme VINAY Mme LOQUE M. LEGRAND M. FALZON.

**POUVOIRS** : M. DUPART à M. DE JESUS PEDRO Mme HUBERT à Mme EL MASAOUDI M. SHEEHAN à Mme VINAY M. ALLAOUCHICHE à Mme MAIRET Mme POTHIER à M. FALZON.

**SECRETAIRE** : M. DE JESUS PEDRO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

-----

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, M. DE JESUS PEDRO est proposé pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances du 22 mai, 26 et 30 juin 2017. Aucune observation n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 2 août au 15 septembre 2017 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°25 du 26 septembre 2016 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

-----

## Hommage à Madame Michèle de VAUCOULEURS

Avant d'ouvrir officiellement la séance, Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaitent rendre hommage à Madame Michèle de VAUCOULEURS.

Monsieur le Maire s'exprime : « Lors de ce Conseil Municipal de ce soir, j'ai souhaité prendre un instant pour dire officiellement au revoir à Madame Michèle de VAUCOULEURS, notre collègue, ancienne Conseillère municipale déléguée à la Vie des quartiers. Elle a donc été élue député dans la 7<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines, le 18 juin dernier avec 55,57 % des voix au second tour des élections législatives. Je veux rendre hommage à Michèle de VAUCOULEURS parce qu'elle fait partie intégrante de l'équipe depuis le premier jour de cette élection : le 29 mars 2014. Michèle a toujours été une femme de conviction, une femme qui mettait ses actes en face de ses mots, dès la première minute. Je pense pouvoir dire qu'elle a beaucoup apporté dans l'équipe municipale majoritaire et au-delà, dans la vie des Pisciacaises et des Pisciacais. Michèle a toujours été transparente avec moi, avec nous et avec l'ensemble des membres de notre liste. Comme Messieurs Nelson DE JESUS et Michel DUPART que j'excuse ce soir car alité, ses acolytes du Modem local. Michèle de VAUCOULEURS a toujours su faire entendre sa petite mélodie sans jamais pour autant jouer contre son équipe. Et, c'est donc en toute transparence que Michèle était venue me voir au moment des investitures de la République en Marche pour m'indiquer qu'elle était candidate et que si tout se passait bien pour elle, elle remettrait quand cela arrangerait le Conseil Municipal et l'équipe majoritaire sa démission de son mandat de Conseillère municipale. Les choses se sont merveilleusement passées pour Michèle et c'est fidèle à sa promesse que Michèle m'a remis sa démission du Conseil Municipal au début du mois. Désormais, notre collègue va pouvoir se consacrer pleinement à son mandant de député. Je ne voulais pas la laisser partir sans lui rendre un dernier hommage en Conseil Municipal. Je vous demande de bien vouloir l'applaudir. ».

Madame de VAUCOULEURS souhaite prendre la parole : « Monsieur le Maire, Cher Karl, Mesdames et Messieurs les élus, Chères Pisciacaises, Chers Pisciacais,

Je remercie Monsieur le Maire pour les mots qu'il a prononcés à l'instant, me concernant. Je quitte aujourd'hui le Conseil Municipal, cette mission de représentation des Pisciacais qui m'était chère. Même si je ne me suis engagée en politique qu'en 2007, j'ai toujours été très respectueuse du mandat d'élu local. Nombreux parmi vous savent que je tiens mon engagement de mon père et, je veux ici lui rendre hommage. Né en 1918, pupille de la Nation, il a effectué son service militaire en période de guerre puis est rentré de suite en résistance. Ouvrier paysan comme bon nombre de savoyards à cette époque, il s'est engagé au service de sa commune durant 36 ans en tant que Conseiller municipal adjoint au Maire. Il nous a éduqués dans le sens du Service Public et dans l'intérêt qu'il convient de porter à la marche du monde.

Donc, je quitte aujourd'hui le Conseil Municipal suite à mon élection en qualité de député. Je ne peux que dire une fois encore l'honneur qui est le mien d'avoir été élue par nos concitoyens sur la 7<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines. Je m'attache dans cette mission à donner le meilleur de moi-même au service de la Nation et des citoyens que je représente. En quittant le Conseil Municipal, je m'éloigne aussi un peu de mes amis qui me sont chers.

Au-delà du mandat, il y a des histoires d'Hommes et de Femmes, il y a de l'altérité, de la coexistence de personnalités diverses. Bref, une vie très riche que l'on peut vivre en parallèle de notre vie professionnelle ou après celle-ci ou encore à côté d'un engagement associatif ou de nos vies de famille que nous devons veiller à conserver.

Je remercie chacun et chacune de mes collègues pour tous les moments privilégiés que nous avons partagés. Il en va de même pour tous les agents de la Ville avec qui, j'ai eu le plaisir de travailler et que je salue pour leur investissement au service de la Ville.

Enfin, je souhaite remercier tout particulièrement notre Maire : Monsieur Karl OLIVE. Le dynamisme qu'il met au service de notre Ville a permis en quelques années de lui donner un rayonnement qu'elle mérite à plus d'un titre. Je sais qu'il peut compter sur chacun d'entre vous dans la majorité comme dans l'opposition pour l'aider à poursuivre le travail que ce soit en l'aidant à faire aboutir les projets, en apportant une critique constructive lorsque cela le nécessite. En travaillant aux côtés de Monsieur Karl OLIVE, j'ai découvert une personne avec de grandes qualités humaines et beaucoup de talent.

Notre Maire fait preuve entre autre de qualité de tolérance et dans l'époque actuelle, c'est une vertu qui me paraît essentielle. Sur le point politique, je lui dois d'avoir développé chez moi la culture d'engagement de terrain. On dit de la politique que parfois c'est « un sacerdoce ». C'est vrai mais pas seulement. La politique c'est aussi rencontrer des gens, partager des moments avec eux, recevoir

parfois des félicitations, des encouragements mais aussi « des coups de gueule ». Bref, comme dit Karl : « c'est aimer les gens et cela ne s'apprend pas. ».

Je vous remercie pour votre attention et je vous inviterai après le Conseil Municipal à boire un verre de l'amitié. ».

Monsieur le Maire poursuit : « Ma chère Michèle, nous ne pouvions pas vous laisser partir sans vous offrir un présent dans cette ville sportive par excellence qui favorise, comme vous le savez, tout ce qui un jour se décide à se mettre en marche. ».

Madame de VAUCOULEURS remercie l'assemblée pour ce présent.

### **Accueil de Madame DEBUISSER**

Monsieur le Maire souhaite présenter Madame Michèle DEBUISSER au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente : « Madame Michèle DEBUISSER est notre nouvelle Conseillère municipale de la Ville de Poissy. ».

Monsieur le Maire remet le pin's officiel et le blason de Conseiller municipal à Madame Michèle DEBUISSER.

### **➤ Hommage à Madame Christiane AUBIN**

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Madame Christiane AUBIN, Conseillère municipale entre 2008 et 2014 aux côtés de l'équipe municipale de Monsieur Frédéric BERNARD décédée le 29 septembre 2017.

Monsieur le Maire remercie également Madame Anne-Marie VINAY d'avoir communiqué des informations la concernant.

Monsieur le Maire prend la parole : « Mes chers collègues, avant de démarrer ce Conseil Municipal permettez-moi d'avoir une pensée pour Madame Christiane AUBIN, ancienne Maire Adjoint de Poissy qui s'est éteinte à l'âge de 76 ans dans la nuit du 29 septembre 2017. Nombre d'entre vous ont connu et côtoyé Madame Christiane AUBIN lorsqu'elle assumait les tâches de fonctions de Maire Adjoint en charge des Affaires sociales et de la Petite enfance sous la précédente mandature. Une fonction qui correspondait bien à sa personnalité et qui était la reconnaissance de tous ses nombreux engagements militants. Très tôt, elle s'était en effet, engagée au sein du parti Communiste Français (PCF) à Carrières sur Seine, à Houilles puis à Poissy au milieu des années 90. Cet engagement au sein du PCF qu'elle n'aura jamais quitté, était loin d'être le seul. Madame Christiane AUBIN militait également dans d'autres associations telles que :

- le Réseau Education Sans Frontière (RESF),
- le collectif de défense du quartier de la Coudraie,
- le Mouvement de la Paix dont elle était la Présidente sur le comité de Poissy.

Depuis 2014, Madame Christiane AUBIN avait quitté Poissy pour s'installer près de son fils et de sa famille à AMBON dans le Morbihan mais elle n'avait rien perdu de son engagement quotidien.

Elle avait ainsi rejoint la section de VANNES du PCF et était d'ailleurs en 2015, suppléante de la candidate du Front de gauche aux élections départementales.

En mémoire de Madame Christiane AUBIN, que nombre d'entre nous avons apprécié pour sa détermination, pour ses convictions ou pour son entrain, je vous propose mes chers collègues d'observer un instant de silence. Je vous remercie.».

### **➤ Distribution**

Monsieur le Maire demande aux Appariteurs de distribuer le bilan social qui sera présenté ultérieurement.

## ➤ Les décisions du Maire

Monsieur le Maire précise : « Nous vous avons envoyé tout spécialement, il y a environ une dizaine de jours maintenant, un mail à l'ensemble des collègues pour gagner du temps pour pouvoir répondre à vos questions précisément sur la nature des prises de décisions qui ont été faites.

Je remercie Madame Anne-Marie VINAY pour l'ensemble des questions qu'elle a pu envoyer. Les réponses lui ont été envoyées et peuvent être complétées. J'ai bien pris note de vos demandes. Je vous invite à vous rapprocher du service des Assemblées qui vous transmettra les réponses complémentaires comme nous nous le sommes engagés. ».

### Les conventions de mise à disposition

Monsieur FALZON intervient : « A propos des conventions de mise à disposition des équipements municipaux : certaines le sont à titre gratuit et d'autres à titre payant. Quels en sont les critères ?

Enfin, plusieurs décisions concernent le service Jeunesse de la Source, serait-il possible d'obtenir un bilan de ce fonctionnement ? ».

Monsieur PROST répond : « Concernant les mises à disposition à titre gratuit ou payant : la différence de traitement est fondée sur la nature de l'activité proposée par l'association. L'occupation payante découle de conférences payantes donc une activité lucrative. Les autres activités proposées n'ont pas de vocation à but lucratif et commercial donc gratuité. Ce fondement juridique provient d'une délibération du 29 septembre 2014 adoptant le règlement intérieur de la mise à disposition des salles communales applicable à la salle Robespierre avec une gratuité possible pour les associations loi 1901 de loisirs à Poissy, si :

- 1) elle ne tire pas de profits professionnels, commerciaux de son occupation
- 2) elle n'exerce pas d'activité de gestion d'intérêts privés. ».

Madame LEFEBVRE intervient : « Concernant les conventions de mise à disposition à titre payant ou gratuit : je me suis interrogée mais je pense que c'est sans doute une erreur ou il y a quelque chose que je n'ai pas vu, j'ai constaté que les collèges Jean Jaurès, le Corbusier et Notre Dame bénéficiaient des piscines à titre gratuit et non le collège des grands Champs.

Madame EL MASOUDI répond : « Les piscines sont mises à disposition de tous les collèges à titre gratuit y compris le collège des Grands Champs. Ce doit être une erreur. ».

Madame EL MASOUDI apporte une précision : « Donc, toutes les piscines sont mises à disposition à titre gratuit pour les collèges. Par contre, le collège les Grands Champs a demandé la mise à disposition d'un Maître-Nageur Sauveteur (MNS). ».

### **Décision du Maire n°26 : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France pour la création d'un point de réalité augmentée concernant l'ancienne Prieurale au Musée du Jouet.**

Madame LEFEBVRE demande : « Je pense qu'il s'agit d'une question de terminologie. Je n'ai pas très bien compris ce qu'était « un point de réalité augmentée ». ».

Madame XOLIN répond : « Concernant « le point de réalité augmentée » : vous savez qu'à Poissy nous avons un patrimoine très riche mais aussi un patrimoine qui a souffert et en particulier nous avons perdu les plus grandes parties du Prieuré Royal. Donc, « ce point de réalité augmentée » consiste pour les visiteurs de Poissy à partir d'une tablette qui leur sera prêtée au Musée du Jouet, dès qu'il sera rouvert au public, de pouvoir profiter de documents de reconstitution 3D de la Prieurale sur tablette. ».

## ➤ Présentation du bilan social

Monsieur le Maire précise : « Même si ce n'est pas une obligation de présenter le bilan social en séance du Conseil Municipal, j'ai souhaité que nous puissions le faire rapidement. Aussi, nous l'avons présenté aux organisations du personnel, vendredi 17 novembre 2017. ».

Madame DRAY-BAZERQUE présente : « Pour rappel : le bilan social est une photographie de l'effectif au 31 décembre de l'année écoulée, soit de l'année 2016 et nous le comparons à l'année précédente, soit l'année 2015.

Donc, deux grandes tendances qui font échos à la politique des Ressources Humaines depuis avril 2014 :

- 1) La restructuration de la maîtrise des effectifs donc de la masse salariale. Un effectif en baisse pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avec -59 % d'agents, soit 6 % de l'effectif global. Cette diminution s'explique notamment par :
  - le transfert des agents à la Communauté urbaine (CU) Grand Paris Seine & Oise (GPS&O), au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
  - Le non remplacement des départs en retraite et de certaines fins de contrat lorsque la continuité de service le permet.
  - L'action des heures supplémentaires non rémunérées.
  - L'instauration d'une indemnité de départ volontaire dont 2 agents ont pu bénéficier.
  - La promotion de la mobilité interne (1 recrutement sur 4 est issu de la mobilité interne).
- 2) L'amélioration des conditions de travail et la diminution de l'absentéisme compressible.

### Concernant l'absentéisme compressible

Donc, dans la maladie compressible, nous avons -3,3 % entre 2015 et 2016 ce qui représente 11,1 jours / an / agent en jour en moins d'arrêt maladie en 2015 contre 10,7 jours, en 2016.

### Concernant les conditions de travail

- 1 poste d'agent de médiation rattaché à la Direction Générale.
- Sensibilisation de management avec l'entretien de reprise activité, après un arrêt maladie.
- Formations aux risques psychosociaux pour les managers.
- L'élaboration du document unique qui sera finalisé en mars 2018.
- Le déploiement du télétravail à titre expérimental.
- La mise en place de formations internes.
- La mise à disposition d'un numéro 24/24 pour une assistance et une aide psychologique.
- La mise en place du dispositif « Poissy Bien Etre ».

D'un côté nous constatons l'effort de nos agents que nous compensons par l'amélioration des conditions de travail.

### Concernant la structure des effectifs

Nous parlons des agents permanents hors vacataires (les assistantes maternelles et les contrats de droit privé) et les fonctionnaires. Nous avons 79 % de l'effectif de fonctionnaires contre 21 % de l'effectif non titulaires. Le ratio de non titulaires s'explique par la tension du marché de l'emploi.

### Concernant les hommes et les femmes

La part des femmes s'élève à 54 % dans l'effectif avec une représentation des femmes qui est plus importante dans les emplois de management :

- En catégorie A : les femmes représentent 69 %
- En catégorie B : les femmes représentent 56 %.

D'ailleurs, un rapport sur l'égalité hommes-femmes sera présenté lors du prochain Conseil Municipal. A ce titre, ce rapport a fait l'objet d'une commission, le vendredi 17 novembre 2017.

### Concernant la formation

Il a été comptabilisé 1.401,5 jours de formation dans l'année soit, 1,9 jour / an / agent.

En conclusion, nous avons une politique de gestion des effectifs qui a produit des résultats conformes à nos objectifs qui restent à consolider compte tenu des contextes budgétaires restreints et une politique des conditions de travail qui donne une tendance et qui se confirmera en 2017 puisque nous avons mis en place :

- Des formations internes pour le personnel,
- Le télétravail à titre expérimental,
- Le dispositif Poissy Bien Etre.

Donc, les indicateurs de l'absentéisme compressible sont bons pour 2017. ».

Monsieur le Maire tient à compléter : « Bien évidemment, vous avez la possibilité et tout le loisirs de récupérer l'intégralité de ce rapport comprenant une centaine de pages qui est accessible à la Direction des Ressources Humaines. Aujourd'hui, nous vous avons mis à disposition une analyse du bilan social.

#### Concernant la maîtrise des effectifs

En 2017, la tendance se confirme dans cette maîtrise si le Compte Administratif (CA) confirmera à nouveau la baisse de la masse salariale. Il est à noter que nous avons dû intégrer dans le budget de cette année plusieurs réformes initiées par l'Etat :

- L'augmentation du point d'indice qui représente 120.000,00 €
- La mise en œuvre des reclassements indiciaires dans le cadre du parcours professionnel, carrière et rémunération qui représente 40.000,00 €
- Le non renouvellement des agents en emploi aidé qui représente 60.000,00 €

Soit, un total de 220.000,00 € absorbé hors avancement statutaire et GVT des échelons et des grades.

#### Concernant Poissy Bien Etre

Nous avons dressé un premier bilan concernant l'activité Poissy Bien Etre, mise en place depuis janvier 2017. Ce dispositif consiste à offrir 2 heures de sport dans le cadre du temps de travail pour nos agents.

Cette activité fait partie des 11 mesures du plan d'amélioration des conditions de travail.

Après 11 mois d'activité, il est constaté une baisse de l'absentéisme compressible : 4 point / 8 %, soit, 750 jours d'absentéisme compressibles en moins ce qui correspond à 3 Equivalents Temps Plein (ETP). Cette diminution permet de générer 100.000,00 € d'économies.

Je proposerai au cours des prochaines semaines que 40 % de ces économies soient réaffectés pour l'investissement de matériel ergonomique :

- Des écrans,
- Des repose-pied,
- Des repose-main,
- Des chaises roulantes...

Pour que l'on puisse continuer à poursuivre « ce cercle vertueux » cher à nos représentants du personnel, aux agents et à nos administrés.

#### Concernant le budget

Je rappelle que depuis 2014 nous parvenons à générer 3.000.000,00 € d'économies de fonctionnement, ce qui nous permet de ne pas augmenter la pression fiscale locale et de maintenir le même service à la population et le même niveau d'investissement fort pendant l'année. C'est évidemment dû à l'efficacité de nos agents qui relèvent avec nous ce formidable défi. C'est pour cette raison que dans le contrat « gagnant-gagnant » que nous avons mis en place un des 11 outils du plan d'amélioration des conditions de travail, mis en place par les équipes du Directeur Général des Ressources Humaines : Monsieur Antoine RIALLAND.

En conclusion, merci Madame Isabelle DRAY-BAZERQUE pour l'exhaustivité de ce bilan social.».

#### **1) Garanti d'emprunt de 1.594.550,00 € à la Société Anonyme d'HLM Coopération et Famille. (Contrat de prêt n°57838). Travaux de résidentialisation et de réhabilitation de 167 logements – Résidence Clos des Bruyères – Poissy.**

Monsieur MOULINET rapporte : « La société d'HLM Coopération et Famille a sollicité la garantie de la Ville de Poissy pour un remboursement d'emprunt d'un montant de 1.594.550,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignation. Cet emprunt est destiné à la résidentialisation et à la réhabilitation de 167 logements de la résidence Clos des Bruyères à Poissy. Pour rappel, un droit de réservation de 67 logements à la Ville de Poissy est prévu sur ce programme sur les 167 logements au total, soit 40 % de logements réservés.

Il est donc, proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie au taux de 100 % pour le remboursement du prêt susvisé. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**2) Travaux d'inventaire – Régularisation du compte 275 « Dépôts et cautionnements versés ».**

Monsieur MOULINET présente : « Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'inventaire de l'Ordonnateur et de l'Actif du comptable, le compte 275 « Dépôts et cautionnements versés » doit être régularisé pour un montant de 10.791,36 € correspondant à des écritures comptables anciennes de dépôts de garantie échelonnés entre les années 1967 et 2005.

L'apurement consiste à passer les écritures d'ordre budgétaire suivant :

- Crédit du compte 275
- Débit du compte 678. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**3) Travaux d'inventaire – Régularisation du compte 261 « Titres de participation ».**

Monsieur MOULINET présente : « Cette délibération est la même que la précédente. Ce « Titre de participation » concerne la Société d'Economie Mixte de la Banlieue Ouest (SEMIBO) qui a existé entre 1965 et 1981, pour un montant enregistré à 91,66 €. Même type d'apurement :

- Crédit du compte 261
- Débit du compte 678. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**4) Information : convention de partenariat du Centre des Finances Publiques de Poissy avec la Ville de Poissy relative au recouvrement des créances impayées.**

Monsieur MOULINET expose : « Le recouvrement des créances est un facteur important d'équilibre dans la gestion, tant financière que budgétaire.

Dans le cadre d'un objectif de réduire le montant des créances impayées, le Centre de gestion des Finances Publiques de Poissy a proposé la mise en place d'une convention de partenariat pour organiser et fixer entre le Comptable et l'Ordonnateur les modalités en matière de recouvrement.

Il est proposé d'informer le Conseil Municipal :

- De la mise en place d'une convention de partenariat relative au recouvrement des créances impayées.
- De préciser par avenant n°1 la mise en œuvre en étroite collaboration entre le Comptable et l'Ordonnateur des dispositions de l'article 3 de la convention du 22 novembre 2016. ».

Monsieur le Maire souhaite ajouter : « il n'y a pas de vote pour cette délibération. Je voulais nous féliciter de cette convention avec Monsieur le Trésorier Payeur Général (TPG). Vous le savez, nous avons décidé ensemble d'aller à « la chasse aux impayés » puisque la Ville avait été stigmatisée à l'entame de notre mandature sur le fait qu'il y avait 300.000,00 € dans la nature, faute de recouvrement, qui ne pouvaient pas être intégrés dans les comptes municipaux. Nous nous sommes rapprochés du TPG, en lui proposant le cas échéant de faire appel à un huissier de justice diligenté pour la Ville de Poissy. Actuellement, ce sont les équipes du TPG qui s'en occupent. Les résultats sont particulièrement efficaces. Nous pouvons tous s'en féliciter. D'un commun accord avec le TPG et la Ville nous signerons donc, cette convention de partenariat de part et d'autre. ».

**Aucun vote.**

## **5) Budget Principal 2017 – Subvention à l'Association la Place Corneille dite « LP Corneille ».**

Avant de passer la parole à Monsieur Fabrice MOULINET, Monsieur le Maire souhaite intervenir : « Nous avons décidé de prendre « à bras le corps » les problématiques de tous les quartiers de la Ville de Poissy et sans aucune exception. Il se trouve qu'au niveau du quartier Corneille, deux projets voient le jour :

- La création d'une école du Web avec la collaboration de Monsieur Michel DUPART pour laquelle nous avons obtenu une subvention de la dernière réserve Parlementaire de l'ancien Sénateur Monsieur Philippe ESNOL, d'un montant de 30.000,00 €, en lieu et place de l'ancienne Mission Locale.
- Nous avons souhaité qu'un nouvel espace intergénérationnel soit ouvert. Nous avons été très sensible à la proposition qui nous a été faite, il y a maintenant quelques mois, d'un groupe de jeunes sur la Place Corneille. Cet espace n'a pas attendu d'avoir ses subventions d'amorçage pour mettre en action des opérations de sensibilisation à l'endroit des gens du quartier mais pas seulement du quartier notamment « une journée pour les enfants avant l'été ». La Municipalité a mis en place « une journée brocante » avec l'appui de ces jeunes. Il y a quelques semaines et à l'initiative de ces jeunes l'organisation d'un tournoi inter quartier au niveau du COSEC. Ce tournoi a connu un succès très important. Il y a très longtemps à Poissy que nous n'avions pas vu que tous les quartiers se rassemblent en un seul et même lieu.

Voilà pourquoi, nous avons décidé de pouvoir abonder cette association qui mettra en place, au fil du temps, un certain nombre d'actions pour les habitants et pour appuyer notre démarche à l'endroit de la population en créant des services, permettant la vérification des dossiers pour des demandes de carte d'identité et de passeport pour que les administrés situés sur les Hauts de Poissy n'aient pas à se déplacer en Mairie puisque désormais le service Etat Civil reçoit sur rendez-vous.

Autant d'idées que nous souhaitons mettre en place, c'est pourquoi nous souhaitons vous proposer cette subvention, ce soir. ».

Monsieur MOULINET rapporte : « Cette association dont le siège se situe 59bis, place Corneille à Poissy a pour objet la mise en place d'une administration et de la gestion d'un équipement de quartier polyvalent et d'en définir sa politique générale en vue de développer exclusivement des activités à caractère social, éducatif, culturel et humanitaire.

Elle souhaite en garantissant l'ouverture à tous sans distinction d'aucune sorte et par ce biais :

- créer du lien social,
- limiter les incivilités,
- développer le tissu associatif
- permettre aux habitants d'avoir un lieu pour mettre en place des projets et des actions en direction de la population Pisciacaise et plus particulièrement sur le quartier Corneille.

Considérant que la Commune dispose d'un équipement situé au cœur de la Place Corneille qui doit pouvoir être utilisé au profit de ses habitants et qu'il est dans l'intérêt de tous les habitants du quartier de pouvoir retrouver des initiatives créant un nouveau lien social fort entre eux, il apparaît nécessaire de pouvoir soutenir les actions de cette association dès son démarrage afin de lui permettre d'avoir les moyens de mise en œuvre de ses objectifs.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 20.000,00 € à l'association La Place Corneille (LP Corneille). ».

Monsieur LEGRAND souhaite intervenir : « D'abord, je tiens à m'associer à votre hommage à Madame Michèle de VAUCOULEURS, dont le sourire, la bonne humeur et la discrétion n'a d'égal le professionnalisme. Donc, Michèle vous nous manquez. ».

Ensuite, je voulais savoir pourquoi 20.000,00 € exactement ? Quel est le raisonnement ? Sur un même sujet nous allons chercher des cofinancements. Cette somme me paraît un peu faible puisque cela fait moins de 2.000,00 € / mois. A quoi servira cette somme ? Si nous nous projetons sur le long terme, quelles sont les perspectives et quelles sont les perspectives de partenariat avec le Conseil Régional sur un certain nombre d'actions, le Conseil Départemental et des acteurs privés ?

Par ailleurs, je me réjouis de cette initiative. Lors de notre dernier échange avec Madame Michèle de VAUCOULEURS, elle m'avait dit que l'un de ses derniers soucis en matière de politique de la Ville de Poissy était la Place Corneille. Donc, je crois que c'est un bel hommage. ».

Monsieur le Maire répond : « Comme nous le disions et à juste titre, c'est une subvention d'amorçage. D'ailleurs, nous avons signé une convention de partenariat lors du Forum des associations avec un certain nombre d'objectifs et une occupation encadrée de l'espace municipal. Nous avons proposé à cette association de travailler son projet et l'accompagnement de certains chefs de service de la Ville de Poissy

comme : Monsieur Christophe DEMESSINE, instructeur du dossier ; Monsieur Ali FATHI, Coordinateur de l'action sociale ; Monsieur Nelson DE JESUS PEDRO, Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers. Nous avons eu un budget qui est parfaitement encadré. Pour répondre à votre question, il y a :

- L'acquisition d'ordinateurs, de matériel pour l'espace cuisine.
- Une opération qui est proposée pour cette fin d'année pour les jeunes
- Du matériel audio et TV.
- Du matériel pédagogique.

Je vous remercie pour cette prise de parole parce qu'évidemment nous allons rechercher un certain nombre de partenaires institutionnels. J'ai eu l'occasion en début de week-end de m'entretenir avec la Présidente de la Région Ile de France sur le sujet qui est très sensible des démarches d'éducation et d'accompagnement à la population.

Nous avons aussi des sollicitations de la part de l'association mais ce n'est pas qu'une association de quartier, je souhaite que ce soit une association qui s'ouvre sur l'ensemble de la Ville.

Concernant les perspectives : nous allons apprendre en marchant puisqu'il y a une convention d'occupation et il y aura une convention d'objectifs et de moyens qui sera mise en place entre LP Corneille et la Ville de Poissy.

Nous dresserons un bilan puisque c'est une association à but non lucratif. Avec le Centre Social André Malraux situé sur le quartier Racine, il y aura des synergies à trouver.

Aussi, je tiens à saluer les jeunes de l'association qui assistent ce soir à ce Conseil Municipal. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**6) Adhésion au Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication).**

Monsieur MONNIER présente : « le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPAREC) a créé le Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE). La Ville souhaite adhérer à ce groupement pour les compétences de téléphonie fixe, protection des bâtiments et des espaces publics. Ce groupement pourrait faire bénéficier la Ville d'une économie entre 40 % et 60 %. La cotisation de SIPPAREC est de 5.527,00 €/ an.

Donc, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville adhère à ce groupement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. ».

Monsieur le Maire complète : « Après adhésion au SIPPAREC, nous pourrions générer une bonne économie entre 40 % et 60 % qui correspond entre 108.000,00 € et 162.000,00 €. Cette économie n'est pas rien ! ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**7) Recours à la centrale d'achat Public UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) pour les besoins en services de communications mobiles et prestations annexes de la Ville de Poissy. Autorisation de signer la convention.**

Monsieur MONNIER rapporte : « Cette délibération est la même que la précédente sauf qu'elle concerne la téléphonie mobile. C'est une convention à signer avec l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP). Cette adhésion au groupement permettrait de générer une économie de 32.000,00 € TTC / an. La cotisation de l'UGAP est de 5.060,00 € payable en une fois. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**8) Autorisation du Conseil Municipal donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat avec le Club des Amis du Meccano pour la réalisation d'une maquette de la Maison de Fer et l'organisation d'ateliers de jeux meccano.**

Madame XOLIN présente : « Le Club des Amis du Meccano est une association de passionnés sans but lucratif qui travaille en partenariat avec la Société de Meccano qui, elle, est indépendante. Donc, l'idée est de créer un partenariat entre le Club des Amis Meccano et la Ville pour commencer l'animation d'ateliers autour de la Maison de Fer. Le projet de la Maison de Fer suit son cours et avance bien. Vous savez que le démontage, le classement de pièces, l'analyse sanitaire sont achevés. Les services, dont le travail est remarquable, achèvent actuellement la préparation du permis de construire. Ce partenariat consiste sur l'année 2018 :

- En la réalisation d'une maquette de la Maison de Fer en meccano
- En l'animation de deux ateliers qui auront lieu au printemps prochain pour sensibiliser les plus jeunes à l'originalité exceptionnelle de cette construction en métal. ».

Monsieur FALZON souhaite intervenir : « Nous saluons cette initiative qui nous paraît être une excellente idée. Toutefois pourquoi se limiter à deux ateliers et pourquoi ne pas en faire une activité pérenne ? Pouvez-vous nous préciser aussi quel sera le public des animations proposées et le coût pour la Ville ? Il nous semble aussi que ce sujet aurait été parfait pour une commission Culture qui, à notre connaissance ne se réunit pas souvent. ».

Monsieur le Maire dit : « Toujours une petite note de douceur ! ».

Madame XOLIN répond à Monsieur FALZON : « Concernant la pérennité : je vous rassure que c'est un amorçage. Il s'agit d'une convention qui pourra évidemment être prolongée les années suivantes et pourra prendre de l'ampleur si tout se passe bien avec le Club des Amis du Meccano.

Concernant le coût pour la Ville : Effectivement, nous n'en avons pas reparlé mais le coût est neutre. C'est une convention de partenariat. Ce sont des bénévoles qui viendront animer ces ateliers sans demander de contreparties financières à la Ville. ».

Monsieur le Maire souhaite apporter une information supplémentaire : « Aussi, nous sommes en relation avec l'entreprise « LEGO », dont le personnage national est un de nos voisins puisqu'il est élu à Saint-Germain en Laye. Il nous a également fait la proposition de pouvoir réaliser en « LEGO » la Maison de Fer. Je demande à Monsieur Richard-Vincent BLOCH, Président de la commission Culture d'organiser une commission avec un ordre du jour : la construction de la Maison de Fer en « LEGO » et n'oubliez surtout pas d'inviter nos amis et Monsieur FALZON. Merci. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**9) Désaffectation et déclassement par anticipation d'une partie de la parcelle cadastrée AK n°118 pour une surface d'environ 534 m<sup>2</sup> représentant à nouveau une portion de voirie communale faisant partie du domaine public rue de Migneaux au nord du quartier de la Coudraie pour la cession de cette portion de voirie au profit de Grand Paris Aménagement (ex AFTRP) avant cession ultérieurement à la foncière logement.**

Madame DOS SANTOS expose : « Depuis 2015 la Ville de Poissy a déclassé et cédé plusieurs portions de voiries du quartier de la Coudraie en fonction de l'avancement du projet de rénovation. A la différence des 4 précédentes enquêtes de déclassement, la Commune entend user des dispositions offertes par l'article L.2141-2 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques pour déclasser la portion de voiries de 534 m<sup>2</sup> située au nord de l'ex anneau routier rue de Migneaux à la Coudraie et ce alors même que la désaffectation n'est pas effective. Cette désaffectation par anticipation est justifiée par le fait que la portion de voirie est située dans l'assiette foncière d'un permis de construire que doit déposer l'association FONCIERE LOGEMENT.

L'enquête de déclassement a été diligentée par la Ville de Poissy et s'est déroulée du 21 septembre au 9 octobre 2017. L'avis rendu est favorable.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De prononcer par anticipation la désaffectation et d'approuver le déclassement après enquête publique de la portion de voirie de 534 m<sup>2</sup> située au Nord de l'ex anneau routier rue de Migneaux à la Coudraie.

- D'approuver la cession de la portion de voirie de 534 m<sup>2</sup> environ au profit de Grand Paris Aménagement, déclassée à l'euro symbolique. ».

Monsieur le Maire complète : « Je tiens à transmettre une information qui m'a été transmise par Monsieur Jean-Luc BOUDON et son service et je les en remercie. Un dépôt de permis de construire a été déposé aujourd'hui par la FONCIERE LOGEMENT dans ce secteur. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**10) Mandat de vente d'un bien bâti, propriété de la Ville de Poissy constitué d'une maison avec jardin et apprentis, sise 17 rue de la Sablière au profit de 7 agences immobilières.**

Madame DOS SANTOS présente : « La Ville de Poissy est propriétaire, depuis le 26 juillet 1990 de cette maison cadastrée acquise au prix de 137.204,12 €

La Ville n'ayant plus à ce jour, d'intérêt à conserver cette propriété bâtie, envisage de la céder sur la base d'un prix de 280.000,00 € net vendeur, plus frais d'agence compris.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de confier la vente de ce bien aux agences immobilières suivantes :

- TRANS'ACTIF IMMOBILIER
- QUADRAL TRANSACTIONS
- SAINT-LOUIS IMMOBILIER
- AGENCE NEXITY LAMY
- LOISELET & DAIGREMONT TRANSACTIONS
- SARL ANDRE IMMOBILIER
- PROPRIETES PRIVEES. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

**11) Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » / Commune de Poissy – Compétence : voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement – Convention de viabilité hivernale : novembre 2017 – mars 2018.**

Monsieur le Maire présente : « Comme vous le savez, nous avons déjà passé l'an dernier une même délibération qui concerne la convention de viabilité hivernale pour la prochaine saison 2017/2018 avec la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » (CU GPS&O) avec tacite reconduction.

Cette convention de viabilité hivernale permet de préciser dans le cadre d'intempéries hivernales, les responsabilités de chacun afin de garantir la bonne organisation des services et la meilleure réactivité possible à l'endroit des Pisciacais. Dans le détail, cette convention de viabilité hivernale permet en cas d'épisode neigeux et à titre exceptionnel une mutualisation du personnel Ville et de celui de la Communauté urbaine ainsi qu'une mutualisation du matériel utilisé. Ainsi du personnel et des véhicules de la Ville de Poissy pourraient en cas de forte chute de neige être amenés à intervenir sur la voirie communautaire mais toujours à titre exceptionnel et dans l'intérêt public.

Cette convention est d'autant plus importante que si la compétence voirie a bien été transférée à la Communauté urbaine, je conserve sur cette même voirie un pouvoir de police qui m'oblige à tout mettre en œuvre pour assurer en permanence la sécurité publique.

La mise en place de l'astreinte voirie par la Communauté urbaine vient d'être effective. ».

**Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.**

Monsieur le Maire souhaite apporter des informations supplémentaires concernant les travaux du Musée du Jouet : « Il y a quelques jours, nous avons appris la liquidation judiciaire de la société : CONSTRUC SOCIETE qui avait en charge des lots dans le cadre des travaux du Musée : le gros œuvre et la maçonnerie. Dans ces lots étaient inscrits la reprise du pavage et du trottoir. Conséquences : les trottoirs inutilisables le resteront dans l'attente de la reprise des travaux avec un retard prévisionnel dans le calendrier, même si les équipes seront sollicitées pour accélérer le dossier. Concrètement, nous relancerons une nouvelle consultation dans le cadre des marchés publics mais en traitant de façon séparée tout à la fois le pavage du trottoir pour rouvrir à la circulation piétonne et pour les voitures dans les meilleurs délais.

Nous sommes évidemment frustrés puisque nous avons annoncé, il y a quelques semaines, à l'issue d'une réunion publique que la voirie serait à nouveau effective en fin de semaine dernière, donc ce matin.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas puisque nous avons reçu un arrêté la semaine dernière sur la liquidation de cette société.  
Je tenais à vous faire partager cette information, le cas échéant si vous avez des questions sur le sujet. ».

-----

**Le prochain Conseil Municipal se tiendra**  
**Le lundi 18 décembre 2017**  
**A 19h00**  
**Dans la salle du Conseil Municipal**